



Doc. 13586
01 octobre 2014

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, au paragraphe 8, après la deuxième phrase, insérer les phrases suivantes :

« L'Assemblée constate aussi avec inquiétude que les récentes modifications controversées de la législation relative au Haut Conseil de la justice et autres textes de loi importants relatifs au pouvoir judiciaire ont été introduites de manière expéditive et non globale, sans aucun consensus ni consultations transparentes, et sans demander l'avis de la Commission de Venise. »

Déposé par:

BYLYKBASHI Oerd, Albanie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BENNING Sybille, Allemagne, PPE/DC
EßL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
MAYER Edgar, Autriche, PPE/DC
OBERWEIS Marcel, Luxembourg, PPE/DC
SCHOCKENHOFF Andreas, Allemagne, PPE/DC

1. 2014 - Quatrième partie de session

